



Un rappeur tunisien condamné à deux ans de prison ferme pour une chanson insultant la police a vu sa peine réduite à du sursis en appel et a été libéré mardi, une victoire pour la liberté d'expression, selon ses partisans.

"Sa liberté était notre première revendication, évidemment nous accueillons le verdict avec beaucoup de joie". La fatigue accumulée des dernières semaines de mobilisation n'entame pas la satisfaction de Thameur Mekki ce mardi devant le tribunal d'appel de Tunis. Le rappeur Weld El 15, condamné en appel à six mois de prison avec sursis, sortira effectivement quelques heures plus tard de prison. Le président du Comité de son comité de soutien exprime sa satisfaction : "Après toutes les étapes que nous avons franchies, cela reste une bonne nouvelle. C'est l'occasion de consacrer un nouveau rapport entre la justice et les artistes, afin qu'il n'y ait plus d'épée de Damoclès au dessus de la création artistique", a insisté le jeune journaliste. "C'est une victoire pour la liberté d'expression".

Indépendance de la justice

Le rappeur avait reçu un large soutien dans les milieux artistiques et chez les défenseurs des droits de l'homme tunisiens mais aussi au-delà. "Il y a eu aussi une prise de conscience de certains politiques qui ont soutenu, via des communiqués ou des prises de parole dans les médias, la liberté d'expression qui était niée à Weld El 15 dans le verdict de première instance", estime le président du comité de soutien.

La question de l'indépendance de la justice était également remise en question par les soutiens de Weld El 15. "Procès politique" pour son avocat Me Mrabet, dénonciation "d'une tendance

inquiétante de la justice tunisienne" par la présidente de l'Association tunisienne des femmes démocrates Ahlem Belhadj, les défenseurs des libertés individuelles en Tunisie étaient nombreux ces dernières semaines à signifier leur crainte.

"Cette affaire démontre que la justice est malade dans notre pays, mais le verdict en appel rappelle que, malgré tout, certains magistrats sont conscients des enjeux", estime Thameur Mekki. "Le combat continue certes pour préserver la liberté d'expression, mais, maintenant, place au débat public".

AFP